

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 026-17**  
Le 24 février 2017

**AUDIENCE DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE  
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. – OFFRE DE RÈGLEMENT**

**NOMURA INTERNATIONAL PLC**

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») tiendra une audience le 22 mars 2017, à 10 h, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Nomura International PLC (« Nomura »), un ancien participant agréé étranger de la Bourse, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à Nomura.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.  
Salle du conseil  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)

L'offre de règlement proposée concerne les allégations selon lesquelles Nomura aurait permis l'accès au système de négociation automatisé de la Bourse à certains de ses employés, entre le 17 janvier 2014 et le 31 juillet 2015, sans avoir obtenu au préalable l'approbation de la Bourse, et n'aurait pas établi de politiques et de procédures à cet égard.

Conformément à l'article 4154 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> Julie Rochette, vice-présidente et chef de la réglementation, division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse [julie.rochette@tmx.com](mailto:julie.rochette@tmx.com).

Sabia Chicoine  
Chef des affaires juridiques, MX, CDCC